



71 boulevard de Brandebourg  
94200 IVRY SUR SEINE  
T 06 52 08 29 57  
Email :

[amae.mutuelle@gmail.com](mailto:amae.mutuelle@gmail.com)

Site internet : [www.amae-mutuelle.fr](http://www.amae-mutuelle.fr)

Ivry, le 15 février 2022,

Objet : Appel à candidature pour l'élection des délégué.es de l'AMAE

Chère adhérente, Cher adhérent,

Les élections de délégué.es de notre Association pour une Mutuelle des Anciens de l'Emploi (AMAE) auront lieu du 7 avril au 28 avril 2022.

L'AMAE est une association qui est gérée par un Conseil d'administration élu par les délégué.es.

Ces délégué.es sont élu.es tous les 4 ans par les adhérent.es et se réunissent en Assemblée générale une fois par an.

Cette Assemblée Générale a pour objet de :

- \* valider l'activité de l'Association (bureau et CA), à travers le bilan d'activité et la trésorerie.
- \* débattre du bilan présenté par la mutuelle Malakoff Humanis
- \* débattre des augmentations de cotisations et des garanties offertes par la mutuelle
- \* débattre et valider le rapport d'orientation et le budget prévisionnel

Pour vous permettre d'être candidat.e, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Le déroulement des élections des délégué.es
- la déclaration individuelle de candidature pour l'élection des délégué.es AMAE
- la charte des élu.es AMAE au verso de la déclaration individuelle de candidature également signée.

Bien cordialement.

André MOMEIN Président de l'AMAE

# DÉROULEMENT

## DES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉ.ES DES SECTIONS DE VOTE DE L'AMAE

### Elections du 28 AVRIL 2022

Le document de référence « ORGANISATION DES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉ.ES DES SECTIONS DE VOTE DE L'AMAE Elections du 28 AVRIL 2022 » peut être consulté sur le site de l'AMAE ou demandé par courrier au siège de l'AMAE.

**Les délégué.es des sections de vote sont élu.es pour 4 ans à bulletin secret**, uniquement par correspondance.

#### Art. 2 Répartition des délégué-es

Nombre de sièges à pourvoir (titulaires et suppléants) :

- Section 1 : HAUTS DE FRANCE (*Nord Pas de Calais, Picardie*) - 2 + 2 -
- Section 2 : BRETAGNE ; NORMANDIE - 2 + 2 -
- Section 3 : PAYS DE LA LOIRE ; CENTRE -VAL DE LOIRE - 2 + 2 -
- Section 4 : NOUVELLE AQUITAINE  
(*Aquitaine, Poitou Charentes, Limousin*) - 2 + 2 -
- Section 5 : OCCITANIE (*Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées*) - 2 + 2 -
- Section 6 : PROVENCE CÔTE D'AZUR ; CORSE - 2 + 2 -
- Section 7 : ARA (*Rhône Alpes, Auvergne*) - 2 + 2 -
- Section 8 : GRAND EST (*Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine*) et  
BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 1 + 1 -
- Section 9 : ILE DE FRANCE, DROM-COM - 3 + 3 -

Les candidatures sont présentées sur liste complète de titulaires et de suppléant.es. Les candidatures individuelles seront prises en compte par le bureau. Pour établir une liste complète dans la section de vote, le bureau met en relation les candidat.es pour qu'ils déterminent l'ordre de la liste « titulaires et suppléants.es »

#### Calendrier Électoral

31 mars 2022 : Date limite du dépôt des candidatures

07 avril 2022 : Envoi des bulletins de vote

22 avril 2022 : Fin des votes cachet de la poste faisant foi.

28 avril 2022 : Dépouillement des bulletins de vote et proclamation des résultats.



**AMAÉ**  
**ELECTIONS DU 28 AVRIL 2022**

**DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE POUR  
L'ELECTION DES DELEGUE.S AMAE**

Je soussigné.e,

**PRENOM :** ..... **NOM** .....

Date de naissance : .....

ADRESSE PERSONNELLE :

.....  
.....

Numéro de téléphone : Ligne Fixe ..... Portable .....

Mail personnel : .....

Déclare faire acte de candidature aux élections du 28 AVRIL 2022

région : .....

De la section de vote n° : .....

Date :

Signature :

# CHARTRE DES ELU-ES AMAE

## **Engagement réciproque :**

Les délégué.es à l'Assemblée Générale de l'AMAE sont élu.es par les adhérent.es de l'AMAE.

Tout.es les délégué.es sont bénévoles, ils/elles

- Représentent les adhérents.es de leur section de vote dans les instances statutaires.
- Élisent lors de la première Assemblée Générale le CA, auxquelles ils/elles peuvent être candidat.es.
- Participent au développement de l'AMAE.
- Sont à l'écoute des adhérent.es, les informent, les conseillent et respectent les règles de confidentialité.
- Respectent les statuts et le règlement intérieur de l'AMAE.
- Agissent dans un esprit et avec les valeurs mutualistes : démocratie, solidarité, responsabilité.

**Pour leur permettre d'assumer leur mission l'AMAE s'engage à la diffusion de l'information.**

## **Date et signature**